

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu le décret n°2006-1732 du 23 décembre 2006 modifié portant dispositions statutaires relatives au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire académique des attachés d'administration de l'Etat réunie en sa séance du 10 juin 2020,

## Arrête

**Article 1 :** Sont inscrits, au titre de l'année 2020, sur le tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, les attachés d'administration de l'Etat dont les noms suivent :

1. Mme Isabelle GARNIER-DUVAL, affectée au Rectorat de Créteil,
2. Mme Kastriote NEZIROSKI, affectée au lycée Christophe Colomb à Sucy-en-Brie,
3. Mme Virginie BECLE, affectée au lycée Jehan de Chelles à Chelles,
4. Mme Geneviève FREYSSENEDE, affectée au lycée Henri Moissan à Meaux,
5. Mme Frédérique KINEER, affectée au lycée Jean Renoir à Bondy,
6. Mme Nathalie LEBLANC, affectée au lycée Le Champs de Claye à Claye Souilly,
7. Mme Françoise KERKHOF, affectée au lycée René Descartes à Champs/Marne,
8. M. Gilles MAGNON, affecté au lycée de l'horticulture à Montreuil.

**Article 2 :** Madame la secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10 9 JUIN 2020

Pour le recteur et par délégation  
la secrétaire générale adjointe  
Directrice des Relations et des Ressources Humaines



Carole LAUGIER